

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2021

PRESENTS : Franck MONGE, Benoît REY, Béatrice LILLIO, Laura GENCEL, André MONNIER, Vera DE RUIJTER, Frédéric LÉTRANGE, Jérôme PONTON, Luc FAURE,

ABSENTES EXCUSEES : Céline POULET, Aurélie LE BOËDEC

SECRETAIRE DE SEANCE : Béatrice LILLIO

1 - Approbation du compte rendu du 1 décembre 2020

Vote : unanimité

2 - Finances

a) Frais de scolarité – convention de participation avec la commune de Die (DEL n°2021-01)

Monsieur le Maire expose que la commune de Die a délibéré le 13 octobre 2020 pour valider les modalités de prises en charge des frais de scolarité des élèves résidants hors de Die et scolarisés à l'école primaire de Chabestan (en classe maternelle ou en classe élémentaire).

A cet effet, il est proposé d'adopter une convention. L'objet de cette convention est d'une part, de rappeler les conditions permettant aux familles de scolariser leur(s) enfant(s) dans une commune extérieure à leur commune de résidence et d'autre part, de fixer la participation financière aux dépenses de fonctionnement due par la commune de résidence.

Monsieur présente le projet de convention.

Le conseil municipal :

- N'approuve pas les termes liés aux modalités d'inscription mentionnées dans le projet de convention et plus particulièrement la phrase suivante :

Lorsque l'inscription relève d'une démarche d'intégration prise par les autorités compétentes, elle s'impose au maire de la commune de résidence et entraîne la participation financière de cette dernière.

- Indique que seules les demandes de scolarisation d'une part prévues aux articles L.212-8 et R 212.21 du code de l'éducation et d'autre part en raison de motifs sérieux liés à une situation spécifique seront examinées par la commune de Vercheny
- Précise que la commune de Die devra proposer une nouvelle convention selon les observations présentées ci-dessus

Vote : unanimité

b) Frais de cantine – Convention de participation avec la commune de Die (DEL n°2021-01a)

Monsieur le Maire expose que la commune de Die a adressé un projet de convention pour la participation aux frais de cantine scolaire des élèves résidents hors de Die et scolarisés à l'école primaire de Chabestan (en classe maternelle ou en classe élémentaire). Cette convention précise les modalités de participation au prix de repas. A titre indicatif, le conseil municipal de Die a décidé de fixer le prix du repas des élèves non résident à Die à 3.50 € pour l'année scolaire 2020-2021 et de solliciter une participation de la commune de résidence à hauteur de 100 % de la différence entre le prix normal et le coût de revient du repas (6.44 €).

Le conseil municipal décide de ne pas participer aux frais de cantine scolaire des enfants résidents sur la commune de Vercheny et scolarisés à l'école primaire de Chabestan à Die

Vote : 8 pour, 1 contre

c) Demande de subvention

a. Collège du Diois – Cycle EPS ski 2021 (DEL2021-02)

Monsieur le Maire expose la demande de subvention du Collège du Diois pour le cycle EPS ski 2021 : 2 enfants de la commune sont concernés. Une aide de 80 € est sollicitée.

Le conseil municipal accorde une subvention de 80 € au collège du Diois pour le cycle EPS ski 2021.

Vote : unanimité

b. Chambre des métiers et de l'Artisanat

Monsieur le Maire expose la demande de subvention de la chambre des métiers et de l'Artisanat pour un jeune en apprentissage. Le conseil municipal, à l'unanimité, refuse de verser une subvention.

3 – Construction groupe scolaire à énergie positive - Avenant n°1 au marché de travaux – Lot 05 « Cloisons-Doublages » (DEL n°2021-03)

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de l'exécution des travaux de la construction du groupe scolaire, il est nécessaire de conclure un avenant au marché du lot 5 – Cloisons doublages faux plafonds.

Cet avenant intègre une modification technique en phase d'exécution (suppression de la laine minérale de 80 mm dans circulations, cuisines et salles de classes) ainsi qu'un oubli de poste en phase de conception (fourniture et pose de laine de bois en 200 mm dans MOB intérieures).

La mise en œuvre de ces travaux entraîne une moins-value de 1 829.44 € et une plus-value de 8 784.38 soit un surcoût de 6 954.94 € HT ce qui représente une augmentation de 4.96 % par rapport au marché initial.

Le conseil municipal décide de conclure l'avenant d'augmentation ci-après détaillé avec l'entreprise suivante dans le cadre des travaux relatifs à l'opération « Construction du groupe scolaire à énergie positive :

o Lot n°05 – Cloisons – Doublages – Faux plafonds

Attributaire : Entreprise Générale Tedeschi, 286 rue du Lac 07500 Guilherand Granges

Montant marché initial : 140 288.82 € HT

Avenant n° 1 - montant : 6 954.94 € HT

Nouveau montant du marché : 147 243.76 € HT

Vote : unanimité

4 – Echange de parcelles – Commune/Gardon (DEL n°2021-04)

Vu la délibération n°2020-35 du 1^{er} décembre 2020 approuvant l'échange foncier à l'amiable entre M. GARDON Dominique et la commune,

Vu le document d'arpentage n°280B établi le 28 décembre 2020,

Monsieur le Maire expose que la commune cède la parcelle nouvellement cadastrée C 1275 d'une superficie de 59 m² à M. GARDON Dominique. M. GARDON Dominique cède la parcelle nouvellement cadastrée C 1274 d'une superficie de 58 m².

Le conseil municipal approuve l'échange foncier à l'amiable sans soulte présenté ci-dessus.

Vote : unanimité

5 – Renaturation de la rivière Drôme / Site ancienne décharge en lit mineur – Délégation de maîtrise d'ouvrage au SRMD (DEL n°2021-05)

Monsieur le Maire rappelle que, entre 2016 et 2019, les crues de la Drôme se faisant plus fortes, les chenaux d'écoulements vifs de la Drôme ont changé de localisation, aboutissant à la création d'anses d'érosion aux droits de deux anciennes décharges sur les communes de Pontaix et Vercheny. Ces érosions ont disséminé de nombreux déchets sur plusieurs dizaines de kilomètres sur le cours aval de la Drôme.

Des travaux d'urgence (construction d'épis rustiques en enrochement) ont eu lieu en 2017 et 2018 sur Pontaix pour limiter le départ de déchets via l'érosion de berge.

En 2019, à la demande de la sous-préfecture, le Syndicat Mixte de la Rivière Drôme a missionné un bureau d'étude afin d'étudier différents scénarii de résorption de ces décharges. Le comité de pilotage de cette étude a choisi de développer le scénario vertueux prévoyant l'export total des déchets et la remise en état des sites. Les débats sur la compétence, lors de cette étude, n'ont pas tranché sur qui devait porter ces travaux. Le précédent qu'il va créer suscite des craintes de la part de l'ensemble des collectivités concernées.

Suite à la finalisation (forme APS) de ces projets, le plan de financement (estimé à 820k€ TTC pour les deux décharges) n'a pas été bouclé et donc les travaux n'ont pas pu être enclenchés.

Devant cet échec, le Syndicat Mixte de la Rivière Drôme, ne pouvant se résoudre à laisser ces anciennes décharges se vider au fur et à mesure des crues, a commencé à réaliser une protection de berges sur les deux sites (épis hydrauliques complétés par du génie végétal). Cette solution n'est pas une solution à moyen-long terme repousse le problème aux générations futures.

Dans le cadre du Plan de relance « restauration écologique et aires protégées », la DREAL a lancé un appel à projet qui propose un financement Etat à 80 % pour le traitement des décharges en DPF.

Le Syndicat Mixte de la Rivière Drôme (au titre de sa compétence GEMAPI préservation des milieux) et les communes de Pontaix et Vercheny envisagent de candidater à cet appel à projet et de se partager l'éventuel autofinancement de 20 % restant à charge.

Pour la commune de Vercheny, l'estimation des travaux de l'ordre de 500 000 €. Vu les capacités financières de la commune, il est proposé d'inscrire au budget 2021 la somme de 50 000 €.

Vu le délai très court de l'appel à projet (1.5 mois) avec une exigence de démarrage dès 2021, un déplafonnement des aides est sollicité pour faciliter la mise en œuvre rapide des opérations.

Le conseil municipal :

- Est co-candidat à l'appel à projet « restauration écologique et aires protégées » pour l'évacuation des décharges avec le Syndicat Mixte de la Rivière Drôme et la commune de Pontaix
- confie la maîtrise d'ouvrage et le suivi du chantier au Syndicat Mixte de la Rivière Drôme
- dit que qu'une somme de 50 000 € sera inscrite au budget 2021
- autorise le maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Vote : unanimité

6 – Centre de gestion de la Drôme – Mise à disposition d'un ACFI -DEL2021-06)

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que conformément au décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié, chaque collectivité, quelle que soit sa taille, a obligation de nommer un Agent Chargé d'assurer une Fonction d'Inspection (A.C.F.I) dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité au travail.
Ce ne peut être ni un élu, ni l'assistant de prévention.

Le rôle de l'A.C.F.I. est notamment de contrôler les conditions d'application des règles définies en matière d'hygiène et de sécurité au travail et de proposer à l'autorité territoriale toute mesure qui lui paraît de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité du travail et la prévention des risques professionnels.

Le décret précise que cette mission peut être confiée au centre de gestion par voie de convention.

Conscient des difficultés rencontrées pour désigner un A.C.F.I. au sein de la collectivité, le Centre de Gestion de la Drôme propose une convention de mise à disposition d'un A.C.F.I. Le tarif forfaitaire de l'inspection pour l'année 2021 est de 300 € par jour. Ce tarif est fixé par délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Drôme. Il comprend les inspections, les déplacements et les frais administratifs.

Conformément à la durée d'intervention fixée, 1 jour par an de visite et 1 jour en temps administratif pour la préparation de la visite et la rédaction du rapport, le tarif forfaitaire à la charge de la commune s'élève à 600 €.

Le conseil municipal approuve le contenu de la convention proposée par le Centre de Gestion de la Drôme et autorise le Maire à signer ladite convention ainsi que toutes pièces s'y rapportant

Vote : unanimité

7- Informations et questions diverses

- a) Cadeaux de fin d'année aux aînés de la commune : un très bon retour
- b) Agence postale communale : l'agent est en arrêt de travail depuis le 13 décembre 2020 et ce jusqu'au 14 mars 2021. Un recrutement a eu lieu et l'agence a pu rouvrir le mardi 26 janvier 2021.
- c) Commission camping : la date du 9 février 2021 est fixée pour rencontrer la gérante

La séance est levée à 21h15.

Affiché le 05 FEV. 2021

Le Maire

Franck MONGE

